

DÉLIBÉRATION

Comité syndical du 15 octobre 2025

DÉLIBÉRATION N° DCS2028-023

Objet : Approbation des adhésions du Syndicat de l'Eau de l'Est Seine-et-Marnais (S2e77), du Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nemours (SMEAP), de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud (CA GPS) et du Syndicat pour la Gestion et l'Incinération des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles (SIGIDURS) en qualité de membres associés et à l'activité complémentaire « services numériques »

Le quinze octobre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sis 12 rue des Saints-Pères à Melun les délégués désignés par chaque adhérent au Syndicat Seine-et-Marne Numérique sous la présidence de M. LAVENKA Olivier, Président.

Date de la convocation transmise par le Président : 09 octobre 2025

Nombre de délégués en exercice : 45

Nombre de délégués présents : 15

Nombre de délégués représentés : 8

QUORUM : 45 délégués en exercice représentant 117 voix, soit un quorum de 58,5 voix

QUORUM pour la présente délibération : 15 délégués présents + 8 pouvoirs correspondant à 83 voix

PRESENTS :

Délégués du Département : Olivier LAVENKA, Président, Isoline GARREAU, Virginie THOBOR.

Délégués des EPCI : Jean ABITEBOUL, Philippe BAPTIST, Jean-Pierre BARIANT, Michel CHARIAU, Maxence GILLE, Éric GRIMONT, Christian PEUTOT, Joël SURIER, Emmanuel VIVET, Pascal FOURNIER, Jonathan WOFSY, Michael ROUSSEAU.

REPRESENTES :

Délégués de la Région :

Angela AVOND a donné pouvoir à Olivier LAVENKA

Gilles BATTAIL a donné pouvoir à Isoline GARREAU

Délégués des EPCI :

Didier FENOUILLET a donné pouvoir à Jean-Pierre BARIANT

Marcel FONTELLIO a donné pouvoir à Philippe BAPTIST

Jean-Claude LECINSE a donné pouvoir à Joël SURIER

Claude DECUYPERE a donné pouvoir à Jean ABITEBOUL

Daniel DOMETZ a donné pouvoir à Michel CHARIAU

Christian ROBACHE a donné pouvoir à Christian PEUTOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian PEUTOT

Le Comité syndical de Seine-et-Marne Numérique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interpréfectoral 2025/DRCL/BLI/N°6 du 3 juin 2025 portant modification des Statuts du Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique,

Considérant qu'aujourd'hui, les déploiements du réseau de fibre optique sur le territoire de la Seine-et-Marne sont quasi-achevés et que le Syndicat concentre son activité sur l'exploitation des deux réseaux qui constituent sa colonne vertébrale à savoir le réseau (FTTO) Sem@for77 et le réseau (FTTH/FTTE) sem@fibre77,

Considérant que fort de ce tournant, la volonté du Syndicat est d'accompagner les adhérents et les entités qui les composent dans le déploiement de nouveaux usages en appui du très haut débit en proposant une offre de services numériques,

Considérant qu'afin de permettre cet accompagnement, le Syndicat a procédé à la modification de ses Statuts, notamment en modifiant son objet pour y inclure une activité complémentaire « Services Numériques » comprenant notamment les activités relatives à la sécurité numérique et aux objets connectés et a créé la qualité de membre associé qui permet à des structures d'adhérer au Syndicat pour participer à ses travaux, d'accéder aux services qu'il propose sans pour autant disposer de voix délibérative,

Considérant la volonté du Syndicat de l'Eau de l'Est Seine-et-Marnais (S2e77), du Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nemours (SMEAP), de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud (CA GPS) et du Syndicat pour la Gestion et l'Incinération des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles (SIGIDURS) de promouvoir et de bénéficier des services numériques proposés par le Syndicat, volonté renforcée au vu des enjeux territoriaux actuels et à venir sur les diverses thématiques qu'impliquent ces services (renforcement de la sécurité numérique, lutte contre les cyberattaques, déploiement de capteurs pour la maîtrise par exemple des consommations énergétiques...) en matière de transition numérique et énergétique,

Considérant que le Syndicat de l'Eau de l'Est Seine-et-Marnais (S2e77) par délibération du 29 septembre 2025, le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nemours (SMEAP) par délibération du 23 septembre 2025, la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud (CA GPS) par délibération du 7 octobre 2025, et le Syndicat pour la Gestion et l'Incinération des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles (SIGIDURS) par délibération du 22 septembre 2025 ont décidé de devenir membres associés du Syndicat et de souscrire à l'activité « services numériques »,

Vu le rapport DCS2025-23,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (83 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION).

APPROUVE les adhésions en qualité de membre associé du Syndicat de l'Eau de l'Est Seine-et-Marnais (S2e77), du Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nemours (SMEAP), de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud (CA GPS) et du Syndicat pour la Gestion et l'Incinération des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles (SIGIDURS),

DIT QUE ces adhésions permettent à ces structures de participer aux travaux du Syndicat et de bénéficier des services numériques que le Syndicat propose,

DIT QUE ces adhésions n'impliquent pas de voix délibérative,

APPROUVE également l'adhésion du S2e77, du SMEAP, de la CA GPS et SIGIDURS à l'activité complémentaire « services numériques »,

DIT QUE le Syndicat peut, à la demande d'un de ses adhérents ou membres associés, ou de collectivités non-membres, réaliser toute mutualisation et toute mission de coopération ou prestations se rattachant à ses compétences ou activités et dans le prolongement de celles-ci.



Olivier LAVENKA
Président de Seine-et-Marne Numérique

Date de mise en ligne le 20/10/2025